PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-OURS TENUE À HUIS CLOS LE 5 OCTOBRE DE L'AN 2020, À 19 H 30 PAR VISIOCONFÉRENCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Saint-Ours tenue à huis clos le 5 octobre de l'an 2020, à 19 h 30 par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Lise Couture	Pierre Morin
Réjean Dupré	Robert Beaudreault
Robert Vallée	Sophie Poirier

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis.

Monsieur Claude Gratton, Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, est également présent.

1. Ouverture de la séance et constat de quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
   - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020
   - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2020
4. Législation
   - 4.1 Adoption du règlement 2020-227 concernant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile par un membre du Conseil ou un fonctionnaire municipal ayant obtenu une autorisation du ministre de la Justice
5. Administration Générale
   - 5.1 Rapport mensuel du maire
   - 5.2 Dépôt du rapport budgétaire comparatif au 30 septembre et du rapport prévisionnel au 31 décembre 2020
   - 5.3 Adoption des comptes de la période
   - 5.4 Ressources humaines - embauche - Traitement des eaux usées (station Rotofix)
6. Sécurité Publique
   - 6.1 SSI - Formation - Subvention 2021
7. Transport Routier
   - 7.1 Appels d'offres (3) - Études préliminaires - Pour les rues Bourgeois, Letendre et de la Traverse - Autorisation
   - 7.2 Travaux de la rue Lemoine - 1er décompte progressif - Autorisation de paiement

NON ADOPTÉ

8. Hygiène du Milieu

8.1 Mise à niveau du poste de traitement des eaux usées - autorisation pour la demande de subvention

9. Santé Bien Être

10. Urbanisme et Mise en valeur du territoire

10.1 Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en urbanisme et environnement pour le mois de septembre 2020

10.2 Demande de dérogation mineure pour le lot 3 732 263 - 2838 chemin des Patriotes

11. Loisirs et Culture

11.1 Éclairage du terrain de tennis

12. Correspondance

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

NON ADOPTÉ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM

Le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 30 et constate le quorum.

L'assemblée étant diffusée en direct sur la plateforme YouTube, le public pouvait la visionner et correspondre en direct avec le Maire agissant comme président de séance.

2020-10-747

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyée par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que rédigé;

D'ACCEPTER que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-10-748

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Tous les membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, dispense de lecture en est donnée;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyée par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

NON ADOPTÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 tel que déposé.

2020-10-749

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Tous les membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2020, dispense de lecture en est donnée;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2020 tel que déposé.

4. LÉGISLATION

2020-10-750

4.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-227 CONCERNANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE OU D'UNE UNION CIVILE PAR UN MEMBRE DU CONSEIL OU UN FONCTIONNAIRE MUNICIPAL AYANT OBTENU UNE AUTORISATION DU MINISTRE DE LA JUSTICE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 14 septembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté et adopté le 14 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyée par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le Règlement 2020-227 tel que présenté et annexé à la présente résolution.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

5.2. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARATIF AU 30 SEPTEMBRE ET DU RAPPORT PRÉVISIONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2020

NON ADOPTÉ

2020-10-751

5.3. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

ATTENDU QUE, conformément au règlement 2019-211 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le directeur général par intérim dépose au conseil le rapport des dépenses;

ATTENDU QUE le directeur général par intérim atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au règlement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyée par le conseiller Réjean Dupré
et il est résolu majoritairement

D'APPROUVER la liste des comptes déposée en date du 5 octobre 2020 pour la somme totale de 819 254.20 $ à même le budget 2020 et d'en autoriser leur paiement.

Ville de Saint-Ours
Liste des comptes payables
Septembre 2020

DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Administration générale		
Conseil municipal	- $	157,48 $
Gestion financière & administrative	457,57 $	3 140,12 $
Hôtel de Ville	522,39 $	636,38 $
Sécurité publique		
Service de prévention incendie	1 790,16 $	2 599,97 $
Sécurité civile	- $	52,52 $
Sécurité - Autre	- $	377,69 $
Transport routier		
Voirie municipale	1 005,55 $	13 218,14 $
Éclairage des rues	1 177,65 $	- $
Hygiène du milieu		
Approvisionnement & traitement eau potable	- $	7 404,93 $
Réseau distribution d'eau potable	(441,81) $	534,63 $
Traitement eaux usées - St-Ours-St-Roch	42,96 $	1 640,43 $
Aménagement, urbanisme et zonage		
Urbanisme et zonage	9 500,31 $	3 114,37 $
Loisirs et culture		
Administration & activités récréatives	349,83 $	138,28 $
Centre des loisirs - Richard-Gosselin	80,92 $	21,52 $
Chalet, terrain des loisirs & parcs	- $	7,87 $
Activités culturelles - Centre Parois. Léo-Cloutier	26,24 $	1 139,47 $
Activités culturelles - Bibliothèques	34,85 $	763,46 $
Activités culturelles - Maison de la Culture	546,66 $	31,33 $
Activités culturelles - AUTRES	104,99 $	300,00 $
Immobilisations		
Immobilisations	640 972,92 $	12 135,26 $

NON ADOPTÉ

DAS - RRS - Ass. Coll.	24 418,37 $	- $
Salaires nets - Septembre 2020	26 330,98 $	
TPS à recevoir	30 777,77 $	1 864,09 $
TVQ à recevoir	30 700,95 $	1 847,00 $
TOTAL DES DÉPENSES	**768 399,26 $**	**51 124,94 $**

2020-10-752

5.4. RESSOURCES HUMAINES - EMBAUCHE - ROTOFIX

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

D'ENTÉRINER l'embauche de Mme Renée-Anne Arseneault, à titre d'employée surnuméraire, pour le traitement des eaux usées à la Station Rotofix, conformément au rapport de recommandations annexé à la présente, en date du 17 septembre 2020, sur une base de cinq (5) heures / semaine.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-10-753

6.1. SSI - FORMATION - SUBVENTION 2021

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Ours désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Ours prévoit la formation de deux (2) pompiers en formation pompier 1, deux (2) pompiers pour le programme Autopompe, de quatre (4) pompiers pour le programme Désincarcération et de deux (2) pompiers au programme ONU au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

NON ADOPTÉ

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Pierre-De Saurel en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyée par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Pierre-De Saurel

7. TRANSPORT ROUTIER

2020-10-754

7.1. APPELS D'OFFRES (3) - ÉTUDES PRÉLIMINAIRES - POUR LES RUES BOURGEOIS, LETENDRE ET DE LA TRAVERSE - AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le directeur général par intérim à procéder aux appels d'offres pour des études préliminaires pour les rues Bourgeois, Letendre et de la Traverse.

19 H 45 – MONSIEUR ROBERT VALLÉE, CONSEILLER, SE RETIRE DES DISCUSSIONS DU POINT SUIVANT, CAR IL Y A APPARENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS.

2020-10-755

7.2. TRAVAUX DE LA RUE LEMOINE - 1ER DÉCOMPTE PROGRESSIF - AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT la recommandation, en date du 5 octobre 2020, de M. Clément Van-Lancker, inspecteur municipal aux Travaux publics, responsable de la surveillance du chantier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyée par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le paiement du 1er décompte progressif à GESTIMACTION INC., pour un montant de 36 324.95 $, incluant les taxes ainsi qu'une retenue contractuelle de 10 % applicable avant taxes.

19 H 50 – MONSIEUR ROBERT VALLÉE, CONSEILLER, REPREND SON SIÈGE.

NON ADOPTÉ

8. HYGIÈNE DU MILIEU

2020-10-756

8.1. MISE À NIVEAU DU POSTE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - AUTORISATION POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Ours demande une aide financière pour la mise à niveau du poste de traitement des eaux usées desservant la Ville de Saint-Ours et la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu;

ATTENDU QUE les travaux ont été estimés, par la firme SHELLEX Groupe conseil, à 481 860.23 $ (taxes incluses);

ATTENDU QUE les deux municipalités totalisent une population de 3 993 habitants (Saint-Ours : 1 693 et Saint-Roch-de-Richelieu : 2 300);

ATTENDU QUE les deux municipalités sont éligibles à une aide financière de l'ordre de 66 et 2/3 % ;

ATTENDU QUE l'aide financière sera accordée sur une période de 20 ans;

ATTENDU QUE les demandes visant les infrastructures intermunicipales font l'objet d'une analyse spécifique par le ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Ours a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyée par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

QUE la Ville s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE la Ville confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Ours autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

9. SANTÉ BIEN ÊTRE

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1. DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS PAR L'INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2020

NON ADOPTÉ

2020-10-757

10.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 3 732 263 - 2838 CHEMIN DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT que la règlementation en vigueur prévoit que l'implantation du garage devrait être à un (1) mètre de la limite latérale;

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite implanter son bâtiment accessoire à 45 centimètres de la ligne latérale;

CONSIDÉRANT que le terrain limitrophe est d'une largeur de quinze (15) pieds et qu'il est non constructible;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du terrain limitrophe n'y voit aucun préjudice;

CONSIDÉRANT la particularité et la disposition des terrains;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du CCU;

CONSIDÉRANT que suite à la publication de l'avis public aucun commentaire ne fut transmis à la ville durant la période indiquée, soit du 14 au 29 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Le conseiller Robert Beaudreault demande le vote.
et il est résolu majoritairement

D'ACCORDER la dérogation mineure en autorisant l'implantation du bâtiment accessoire à 45 centimètres de la limite latérale étant donné la particularité du terrain voisin, à savoir, qu'il s'agit d'un terrain d'une largeur de 15 pieds, non constructible.

POUR : Lise Couture, Sophie Poirier, Robert Vallée et Pierre Morin
CONTRE : Réjean Dupré et Robert Beaudreault

POUR : 4 CONTRE : 2

Monsieur le Maire, agissant comme président d'assemblée, n'a pas voté.

NON ADOPTÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

2020-10-758

11.1. ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE TENNIS

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours a procédé à une cueillette de prix auprès de trois (3) fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyée par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

D'ACCORDER le contrat à GIMATECH, pour le remplacement de l'éclairage du terrain de tennis pour un montant de 4 983 $, plus taxes, conformément à leur proposition du 11 septembre 2020.

12. CORRESPONDANCE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-10-759

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 57, l'ordre du jour étant épuisé.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyée par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.

Sylvain Dupuis, Maire	Claude Gratton, Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

NON ADOPTÉ